**COMMUNE DE BRUGELETTE ARRONDISSEMENT D’ATH PROVINCE DE HAINAUT**

Extrait du registre aux délibérations du ***Conseil communal***, il a été extrait ce qui suit :

 **Séance du 9 novembre 2023**

**PROJET DE DELIBERATION**

Présents :      M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président

 M. STREBELLE, Mme SCULIER, Mme HUBEAU, Echevin,

M. PATERNOTTE, Mme LIEGEOIS, Mme RENARD, M. NIEZEN, Mmes BROHEE, FACQ et GALLEMAERS, M. RASSART, M. THYS, Conseillers.

M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,

Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusé : /

OBJET : Mise à disposition gratuite – Salle Omnisports – Ecole communale - Croix rouge de Belgique - Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu la délibération du Conseil communal réuni en séance le 28 novembre 2019 approuvant les montants des locations des salles communales ;

Vu la délibération du Conseil communal réuni en séance le 28 novembre 2019 approuvant les règlements d'occupation des salles communales ;

Vu la délibération du Collège communal du 25 octobre 2023 accordant la gratuité selon ce qui suit ;

Vu la demande de la Croix rouge de Belgique représentée par Mme Anne Marie VANBELLINGHEN, référente pour l'entité du Hainaut ;

Attendu que cette dernière souhaite, pour l'organisation d'une collecte de sang durant l'année 2024, pouvoir disposer de la salle Omnisports de l’École communale sise Avenue Gabrielle Petit, 6 à 7940 Brugelette à la date suivante : le mardi 8 octobre 2024 de 16h00 à 19h00 ;

Considérant la praticité de cette salle ;

Vu la nature caritative et l'utilité indéniable de ces actions ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention ;

Article 1er :  De ratifier la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Omnisports de l’Ecole communale à la Croix rouge de Belgique représentée par Mme Anne Marie VANBELLINGHEN, référente pour l'entité du Hainaut, le mardi 8 octobre 2024 de 16h00 à 19h00 pour leur collecte de sang.

Article 2 : De solliciter le montant de 150 euros pour la caution.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Mr Saverio CIAVARELLA, Receveur régional.

En séance à Brugelette, date que dessus.

 PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice Générale, Le Président,

Karolina KOWALSKA (s) André DESMARLIERES

Pour expédition conforme,

La Directrice Générale, Le Bourgmestre,

## Karolina KOWALSKA André DESMARLIERES